Consultation sur l'initiative-phare sur la politique industrielle

Réponse de la Wallonie

Considérations générales

L'initiative phare sur la politique industrielle a pour objectif de stimuler la croissance et la création d'emplois en favorisant la transition de l'industrie européenne (comprise au sens large, c.-à-d. incluant les services aux entreprises) vers une industrie à bas carbone et efficiente en ressources, forte, diversifiée et compétitive dans le monde. Pour la Wallonie, cette initiative phare revêt une importance cruciale dans la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020. Elle se fonde sur une approche intégrée de la compétitivité industrielle et s'articule étroitement avec plusieurs initiatives-phares de la Stratégie Europe 2020, notamment Innovation Union, la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, ainsi qu'avec le Small Business Act.

S'il est effectivement nécessaire d'assurer un suivi de sa mise en œuvre et d'assurer un ajustement continu des priorités en fonction de l'évolution du contexte, la Wallonie plaide pour que **l'approche intégrée** développée dans l'initiative-phare soit maintenue. Celle-ci gagnerait en visibilité via le **développement d'un outil de monitoring** des différentes actions prévues.

Il est nécessaire que cette initiative-phare soit pleinement prise en compte dans le contexte des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'UE et des programmes qui en découlent afin qu'elle se traduise en projets concrets.

Si c'est effectivement le cas pour les programmes COSME et Horizon 2020, cette prise en compte pourrait à notre sens être renforcée dans le contexte de la **politique de cohésion** et en particulier des propositions réglementaires relatives à la concentration thématique. L'initiative-phare se situe à la croisée des chemins pour la réponse aux défis de compétitivité, environnementaux et sociaux de l'UE et s'inscrit pleinement dans les missions des Fonds Structurels, notamment en matière de soutien à la transition industrielle et à l'ajustement structurel des économies régionales. En particulier, la question de la transition vers une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources devrait se situer pleinement dans le champ des priorités centrales. A notre estime, ces priorités dépassent la seule question de la réduction des émissions de carbone, mais doivent également pleinement prendre en compte les enjeux liés à l'approvisionnement en matières premières, au verdissement des processus de production, au développement de produits verts, à la prise en compte du cycle de vie des produits, au développement de nouvelles compétences,… C'est pourquoi nous avons plaidé en particulier pour que le thème relatif au passage à une économie bas carbone puisse être élargi aux priorités liées à l'efficience en ressources, notamment dans l'industrie et les PME, les deux thèmes étant étroitement liés. Des investissements importants sont encore nécessaires pour soutenir cette transition, qui pourraient peser davantage sur les régions structurellement plus vulnérables. D'autres priorités d'investissement, tant pour le FEDER que pour le FSE pourraient en outre davantage intégrer les questions liées aux transitions industrielles.

Par ailleurs, cette approche plus ouverte, qui s'inscrirait pleinement dans les priorités de la Stratégie Europe 2020, serait de nature à favoriser les **synergies entre les Fonds structurels et d'autres politiques communautaires et régionales**. Nous pensons en particulier au programme Horizon 2020 qui prévoit notamment une réponse intégrée au défi de société « Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières », à la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources en

particulier dans son volet dédié à la consommation et à la production durables, au train de mesures annoncé par la Commission en faveur de l'emploi pour l'économie verte, ou encore à la concrétisation du 9ème principe du SBA « permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités ».

La Wallonie plaide par ailleurs pour que la politique industrielle puisse être davantage intégrée dans le processus du **semestre européen**, en se fondant sur les analyses réalisées par la Commission. La mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020 doit être opérée de manière intégrée sur ses principaux piliers, et le volet des réformes micro-économiques est pour l'instant peu pris en considération. A l'instar du renforcement en cours du volet emploi du semestre, un renforcement de l'accent sur la politique industrielle durable apparaît souhaitable, ceux-ci ne pouvant être dissociés.

La révision prévue des règles en **matière d'aides d'Etat** devrait également pleinement intégrer les défis de compétitivité auxquels l'industrie fait face, afin de permettre un soutien efficace de la part des Etats membres en articulation avec les priorités et politiques développées au niveau européen, et d'assurer un « level playing field » au plan mondial. La révision des règles en matière de RDI, de capital-risque, d'environnement et d'aides à finalité régionale apparaît particulièrement importante.

La crise ayant des effets asymétriques selon les régions et les secteurs, il est nécessaire de pouvoir agir dans les écosystèmes les plus touchés et les plus vulnérables. A cet égard, une **implication accrue des régions** dans la mise en œuvre de l'initiative-phare devrait être assurée.

En termes de **gouvernance**, étant donné la place de l'innovation industrielle au sein du programme Horizon 2020, un traitement conjoint de ce programme en filières industrie et recherche, ou une refonte des filières du Conseil Compétitivité en charge de l'innovation devrait être envisagée. Les réflexions au niveau européen, en coordination avec les expériences nationales et régionales, sur **l'analyse des chaînes de valeur** devraient être poursuivies afin de déboucher sur des outils analytiques plus performants.

Priorités

Les trois domaines que nous priorisons en vue du développement d'initiatives nouvelles pouvant délivrer des résultats à court et moyen termes sont :

1. **Innovation industrielle**

   Le programme Horizon 2020 avance des propositions innovantes permettant de couvrir l'ensemble du cycle d'innovation jusqu'à la commercialisation. Les Key Enabling Technologies (**KET**) y occuperont une place importante. Afin d'anticiper sur la mise en œuvre de ce programme, il pourrait être opportun de lancer des premières initiatives (éventuellement à titre pilote) dès 2013, p.ex. le soutien aux marchés pilotes, aux démonstrateurs, les outils orientés sur la demande,….

   La poursuite du développement des **Partenariats Européens d'Innovation** est également prioritaire. Ceux-ci doivent être développés selon des processus ouverts et transparents, et permettre une implication de l'ensemble des acteurs pertinents, notamment les clusters régionaux.

   En lien avec les points qui précèdent, la poursuite d'initiatives européennes concernant les **clusters**, et en particulier l'approfondissement du dialogue relatif aux politiques de soutien (plate-formes d'échanges politiques) et la collaboration inter-clusters, est souhaitée par la Wallonie. L'implication des clusters dans les activités liées aux KET, aux

Partenariats européens d'innovation et leur rôle central dans les stratégies de spécialisation intelligente des régions devraient en particulier retenir l'attention.

Des actions en lien avec **l'innovation non technologique** devraient également être promues. **L'articulation entre industrie et services, y compris les industries créatives et culturelles,** mériterait à ce titre une attention particulière et le développement d'initiatives spécifiques.

↳ *En Wallonie* :

- Politique de clustering : http://clusters.wallonie.be/federateur/fr/index.html
- Plan Creative Wallonia : http://www.creative-wallonia.be/

2. Transition vers une économie efficiente en ressources et soutien à la croissance verte

Comme mentionné plus haut, il s'agit d'un élément central pour la compétitivité industrielle. Il s'agit d'assurer la transition industrielle vers un modèle plus durable et de développer de nouvelles niches d'activités.

Des initiatives variées pourraient être développées en matière d'écologie industrielle, de symbiose industrielle, d'éco-innovation, d'éco-design, de développement de nouveaux produits et services, de développement des technologies environnementales, de nouveaux modes de collaboration et d'organisation,…Une attention particulière devrait être donnée aux **PME**. Une amplification du dispositif de soutien aux **marchés pilotes et de première application commerciale** devrait être envisagée dès 2013.

Ainsi, il est important qu'Horizon 2020 renforce le rôle de l'éco-innovation et fournisse les moyens financiers nécessaires au Plan d'action pour l'éco-innovation. Les actions en faveur de la transition vers une économie verte, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique revêtiront une importance particulière au vu des défis sociétaux tels que la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières.

Concernant ce dernier thème, le PEI devrait être lancé sans tarder et de nouvelles initiatives spécifiques, notamment en matière d'innovation devraient être initiées. En outre, l'approche favorisant le partenariat[1] pour la recherche et l'innovation accélérera la progression de la recherche innovante vers des applications commerciales.

Ici encore, l'implication des clusters régionaux et leur collaboration au niveau européen apparaît un vecteur important.

↳ *En Wallonie* :

- Plate forme Next d'écologie industrielle : http://marcourt.wallonie.be/next/next-299.htm?lng=fr
- Ecozonings : financement d'expériences pilotes en lien avec l'écologie industrielle au niveau des zones d'activités économiques (ZAE) (optimisation des flux entrants et sortants, mutualisation des services, un usage modéré du sol et une intégration de principes d'aménagement du territoire et d'urbanisme durables).
- Etude en cours sur le métabolisme des industries wallonnes visant à analyser les flux de matières, énergie et eau constituant la base des activités économiques de la Région.
- Pôle de compétitivité GreenWin, clusters éco-construction, cap2020, Val+.
- Alliance emploi-environnement dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.

[1] Communication de la Commission : « Partenariat pour la recherche et l'innovation », COM(2011)572

- Actions de sensibilisation à l'éco-design.

3. Internationalisation et compétitivité globale

Il s'agit d'un axe essentiel de l'initiative-phare, qui devrait être intégré de manière plus transversale dans les actions de l'UE et des Etats membres, l'action ne pouvant se limiter aux négociations commerciales. Une analyse plus fine **des chaînes de valeur mondialisées** devrait permettre d'identifier les principaux enjeux européens, mais également les spécificités nationales/régionales, et les principaux nœuds de compétitivité pour lesquels une action européenne se justifierait en termes de collaboration, de développement de projets communs, de stratégie « sectorielle » intégrée,…Il s'agit de développer des positions compétitives fortes en Europe en valorisant le potentiel d'innovation européen, mais également de répondre de manière cohérente et intégrée au niveau européen aux mutations industrielles en cours ou à venir.

La constitution de clusters de taille mondiale apparaît un axe de travail à développer.

L'approfondissement de la question de la compétitivité externe dans le cadre de la modernisation des règles en matière **d'aides d'Etat** apparaît nécessaire afin d'assurer un level playing field.

L'internationalisation des PME et la mise en œuvre de la stratégie européenne en la matière reste prioritaire, et les actions devraient se traduire rapidement et concrètement auprès des PME.

↳ *En Wallonie* : étude prospective sur la politique industrielle en cours, qui vise notamment à développer des outils analytiques et prospectifs des chaînes de valeur en Wallonie.

4. Financement

Les instruments financiers doivent être mobilisés parmi la gamme d'outils en vue de répondre aux trois priorités précitées.

Dans le contexte de la crise, la question de l'accès des PME au financement reste centrale. Par ailleurs, le soutien à l'innovation et la transition vers une industrie durable nécessitent des investissements importants, notamment en matière de capital-risque. L'UE a un rôle à jouer en la matière, en soutien aux initiatives nationales et régionales. Le développement d'outils financiers, notamment de capital-risque, au niveau régional ou transrégional pour faciliter la commercialisation de l'innovation devrait en particulier être promue. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la valorisation des projets de RDI menés en partenariat au sein des clusters. Une réflexion est à mener en parallèle sur les règles en matière d'aides d'Etat.

↳ *En Wallonie* :

- SOWALFIN, Coupole wallonne du financement des PME, www.sowalfin.be.
- Mécanisme NOVALLIA qui fournit des prêts pour les projets d'innovation des PME : www.novallia.be.